

Bulletin de l'Association des démographes du Québec



Déclaration à Bucarest

Volume 3, Number 2, Special, 1974

Année mondiale de la population

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305779ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305779ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (print)

1925-3478 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1974). Déclaration à Bucarest. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 3(2), 6–11. <https://doi.org/10.7202/305779ar>

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

DECLARATION A BUCAREST ⁽¹⁾

Ayant assisté à la Conférence mondiale de la population et à la tribune de la population, en août 1974, à Bucarest (Roumanie), les signataires de la présente déclaration estiment que les principes suivants devraient servir de guide pour la formulation et la mise en oeuvre de politiques destinées à instaurer un équilibre salubre entre la population du monde et les ressources terrestres.

1. La situation mondiale risque d'être catastrophique, des centaines de millions d'êtres humains sont en train de souffrir de la faim, la pauvreté, la persécution, la maladie et l'analphabétisme. Le taux de croissance sans précédent de la population, qui va doubler en une génération passant de 3 à 6 milliards exercera une pression proche de la rupture sur l'environnement et les institutions sociales, politiques et économiques de l'humanité. Il est impératif d'entreprendre une action pour relever ce défi.

2. Celle-ci doit se fonder sur la justice, l'égalité et la reconnaissance de la dignité de l'homme, et tenir compte des nécessités biologiques et des impératifs écologiques. Les changements radicaux de structure sociale, politique et économique du monde, que la morale aurait dû imposer depuis longtemps sont devenus aujourd'hui nécessaires sur le plan écologique.

(1) Signée par plus de 500 participants à la Tribune de population.

Traduction de l'anglais, réalisée par des participants à la Tribune (N.D.L.R.).

3. En ce qui concerne la répartition et la consommation des ressources mondiales, il faut considérer les besoins de tous les groupes ethniques et sociaux et nous rejetons toute politique purement nationaliste parce que destructrice. Chaque nation doit prendre la responsabilité de faire face à ses problèmes démographiques particuliers et ce dans l'intérêt de la santé et du bien-être de ses habitants. Cependant elle doit être consciente des besoins des autres pays.

Certains pays consomment et gaspillent les ressources mondiales à un rythme qui ne peut pas durer. D'autres ont des régions à forte densité et à taux de croissance démographique variant entre 2 et 3% par an. Ils exerceront ainsi une pression à laquelle la communauté internationale ne pourra pas faire face. L'urgence de la crise globale des ressources terrestres et de la population ne peut être ni ignorée ni étouffée par les ambitions nationales.

4. Tous les pays doivent appliquer de rigoureuses mesures de conservation pour éviter la pollution et le gaspillage, tant des ressources non renouvelables que des ressources renouvelables et en particulier des produits alimentaires. Cela suppose notamment une réduction de la consommation des produits de luxe. Cela suppose aussi qu'on donne une plus

grande importance au mode de vie qui insiste davantage sur les aspects sociaux que matériels de l'existence.

5. Les politiques démographiques devraient avoir pour objectif d'améliorer la qualité de la vie de tous les peuples. Elles doivent s'intégrer dans le cadre général des politiques de développement économique et social qui visent à éliminer l'injustice sociale et économique à l'échelon national et international, à une époque où le monde s'oriente vers un ordre économique nouveau. En matière de politique démographique, il faut considérer les besoins de tous les groupes ethniques et sociaux en tenant compte en particulier des droits des groupes autochtones et minoritaires de participer à la formulation de cette politique. Les problèmes démographiques ne peuvent certes pas être résolus indépendamment de leur contexte économique et social mais le développement économique ne saurait d'avantage résoudre à lui seul les problèmes démographiques.

6. Les gouvernements doivent respecter les droits fondamentaux de l'homme d'avoir accès aux informations et aux méthodes visant à fixer le nombre de leurs enfants et l'espacement de leurs naissances. D'ici 1985, les gouvernements doivent prévoir fournir des informations et des services gratuits pour garantir ce droit, ainsi qu'une éducation adéquate en matière de dynamique de la population.

7. Nous lançons un appel aux nations très industrialisées et aux autres nations qui en ont les moyens pour qu'elles oeuvrent avec les pays en voie de développement à la réalisation de termes d'échanges qui soient équitables et réalistes et fournissent une aide adéquate et libre de toute condition. Les produits alimentaires et les engrais ne doivent pas être transformés en instruments économiques et politiques dans les échanges mondiaux et les relations internationales.

8. Le succès des politiques démographiques dépend de la pleine participation des femmes. Il faut accorder aux femmes la dignité nécessaire pour exercer leurs choix en tant qu'individus de manière responsable. Les gouvernements doivent prendre des mesures particulières pour intégrer des femmes à chaque étape du processus de développement de la seconde décennie du développement. La contribution économique des femmes en tant que mères et dispensatrices d'aliments dans les zones rurales et urbaines doit être pleinement reconnue.

9. Chaque enfant qui voit le jour doit pouvoir bénéficier des conditions qui assureront son plein épanouissement. Aujourd'hui, des millions d'enfants souffrent de sous-alimentation, de privations et de maladies. Les parents ignorent si ces enfants survivront et n'ont pas l'espoir et la sécurité indispensables pour participer librement à la planification familiale. Il faut développer les ressources agricoles et

sanitaires pour assurer à tous les enfants la santé, aux stades pré et post natal.

10. Le fait d'engager ressources, connaissances et techniques dans des activités non productives en les affectant à des programmes militaires importants est une insulte à l'humanité et empêche la satisfaction des besoins énoncés dans le Plan d'action mondial de la population. Nous lançons un appel aux citoyens pour qu'ils s'efforcent dans leur pays respectif de faire affecter au service de la vie les fonds publics qui servent aux moyens de destruction.

11. Nous craignons que le Plan d'action mondial de la population reste sans effet en l'absence des changements nécessaires dans les structures politiques. De profonds changements politiques et sociaux sont inévitables. Nous devons nous y préparer de façon responsable plutôt que d'avancer sans savoir où l'on va. Nous invitons instamment nos camarades participant à la Conférence à insister pour qu'on aborde de façon réaliste les problèmes démographiques, en termes politiques, et pour qu'on rejette et que l'on s'oppose activement aux déclarations officielles que leur généralité rend vide de sens en matière de population.

12. Nous acceptons la responsabilité à titre individuel et collectif de faire pression sur les Gouvernements, les institutions (gouvernementales et non gouvernementales), les partis politiques, les groupes religieux, les éducateurs et les citoyens

pour qu'ils acceptent ces valeurs et ces décisions. Nous lançons un appel à toutes les organisations non gouvernementales pour qu'elles invitent leurs membres à travailler à cette fin dans leurs propres pays et avec leurs gouvernements, qu'elles collaborent en commun ou individuellement avec le Fonds des Nations Unies pour les activités de population et les autres institutions spécialisées compétentes.

Nous sommes convaincus que la réalisation de ces objectifs assurera une vie meilleure aux générations futures.

Bucarest août 1974